

retraite favorite des commis-voyageurs, nulle part ils ne séjournent plus longtemps qu'à l'Islet, j'entend ceux qui, étant dans le métier depuis sept à huit ans, n'y ont pas encore eu une seule commande à entrer dans leur livre de vente, pas même une pièce d'american cotton. Que font-ils donc ? Ils essaient bien à *flirter* un peu, à étaler leurs manières de petits marquis de comptoir, à blaguer en un mot nos jeunes et fidèles campagnardes ; mais ils partent toujours sans laisser trace de leur passage.

Je termine, lecteurs et lectrices ; vous m'en saurez bon gré, car je sens l'infériorité de ma plume auprès de celles de tous les intéressants écrivains qui rédigent le *Journal du Dimanche*.

OXILON DAVIOLO.

L'Islet, 16 juin 1884.

CAUSERIE

Cette salle du Recorder avec ses cinq fenêtres qui laissent entrer la lumière et la chaleur est bien faite pour une salle de justice où tout doit se passer au grand jour.

La décoration laisse à désirer, le plafond est souillé comme par des taches d'haleine, les murs ont une couleur indécise. Au fond, tout un échafaudage à fond jaune et baguettes noires, au sommet duquel siège le magistrat. Vers le milieu de cet échafaudage, on a ménagé une tribune où se tient le greffier, grave personnage tout vêtu de noir, mais qui rompt la monotonie de sa personne par un teint haut en couleur avec encadrement de cheveux gris et de barbe blanche. Chose étrange, cet homme dont l'aspect est glacial, a la voix d'une douceur pénétrante : un canon de bronze, sombre, qui a des sons doux de cloche !

Au pied de cette tribune, dans l'ombre, il y a la table des avocats. Pas de luxe, ces messieurs qui suivent la Cour du Recorder ne sont pas exigeants et sacrifient volontiers l'idéal au positif. Il faut les voir, avant l'ouverture de la séance, causer dans les couloirs avec les clients et préparer leurs batteries.

De chaque côté de la porte d'entrée sont placés, en quart de cercle, des bancs pour les témoins ou les spectateurs. Au premier rang, il y a tout un peloton de constables, en uniformes de drap bleu, à boutons d'or. Ce sont ceux qui ont opéré des arrestations la veille.

A droite, le *dock*, où les prisonniers apparaissent à tour de rôle. Un agent de police se tient là en permanence.

Il est dix heures du matin, la salle se remplit peu à peu, le public est là, houleux, attendant l'arrivée du magistrat. Dix heures et demie, tout le monde se lève : Son Honneur vient de faire son entrée dans la salle.

"Silence !" crie le sergent Nelson, et la séance commence.

Le Recorder ne fait pas trop bonne figure au haut de cette tribune, il a l'air d'être perdu dans tout cet amas de bois. C'est un homme ni trop grand ni trop petit, ni maigre ni gras, au visage austère ; les cheveux grisonnent sur les tempes, le sommet de la tête est bien couvert, la voix est grave.

Son Honneur prend la feuille du rapport et appelle le premier nom. Le constable de service dans le *dock* des prisonniers répète ce nom qui se repercute dans la salle où attendent tous ceux qui ont été *cueillis* la veille. Le prisonnier fait son apparition. C'est un Irlandais qui a trop levé le coude et que la police a ramassé ivre-mort dans la rue.

Le Recorder.—Est-ce la première fois que vous comparez devant moi ?

Le prisonnier.—Oui, Votre Honneur, et ce sera la dernière, je vous assure. C'est un simple accident, jamais je ne bois ; demandez plutôt à ma femme qui est présente, elle vous dira que je suis le meilleur des époux et le plus tendre des pères. J'ai cinq enfants, Votre Honneur...

La femme (qui s'est avancée près de la barre du tribunal).—C'est un bon garçon, il ne me bat pas trop, pardonnez-lui pour cette fois, il boit rarement, ce sont les amis qui lui ont fait faire cette bêtise.

Le Recorder.—Deux piastres ou huit jours !

Le prisonnier disparaît après avoir jeté un coup d'œil interrogateur sur sa femme pour s'assurer si la malheureuse a bien les deux piastres pour payer l'amende qu'il vient d'attraper.

C'est triste ! l'argent de la femme et des enfants sert à payer les vices de l'homme ; peut-être ne mangera-t-on pas demain dans la maison parce que le père a trop bu la veille. Touchante moralité de la justice qui veut faire ses frais !

Et c'est un défilé continu d'hommes et de femmes que l'ivresse conduit devant le juge. Les uns sont à leur début, c'est un accident ; les autres sont des habitués : aussi quels sinistres visages, quels airs hébétés. Chez eux la brute semble reprendre ses droits ! Deux piastres ou huit jours ! Les condamnations tombent drues comme grêle.

A qui le tour ?

Le Recorder appelle : Emma Adams. Une jeune femme, presque gentille, à l'air honnête, apparaît dans le *dock*. Le greffier lit la partie du rapport qui la concerne, on n'entend rien et la prisonnière peut à peine saisir quelques mots de cet acte d'accusation.

Le constable qui a procédé à l'arrestation fait sa déposition *en français*. L'accusée qui ne comprend que l'anglais écoute d'un air surpris. Son Honneur prend la peine de lui traduire quelques lambeaux de phrases : vous êtes accusée de vagabondage... vous accostez le monde dans la rue... ce constable vous a suivie... vous avez déjà été condamnée une première fois pour pareille offense...

L'accusée répond quelques mots, elle prétend que c'est au contraire ce policeman qui l'a suivie dans la rue alors qu'elle allait faire un achat et que, loin de vagabonder, elle était sortie dans un but légitime et ne faisait qu'user du droit, qu'a toute personne libre, de passer dans la rue quand bon lui semble.

Ces quelques mots de défense sont prononcés avec énergie ; la malheureuse se débat obstinément contre l'accusation, elle semble dire que s'il y a un coupable c'est ce policeman qui la suivait obstinément... *dans quel but ?*

Son Honneur, à ce moment, fait observer que les agents de police ont besoin d'avoir une vertu cuirassée car ils sont exposés à bien des tentations !

Et nous entendons avec stupéfaction cette sentence : Six mois de prison !

La voix de l'accusée retentit encore : "Six mois de prison, Monsieur, qu'ai-je fait, quel crime ai-je commis, qu'a-t-on pu prouver ? Rien, absolument rien, si ce n'est que j'étais dans la rue, un peu après dix heures du soir, ayant des achats à faire, et vous me condamnez à six mois de prison pour cela !" Et la malheureuse éclate en sanglots ; on l'entraîne, mais de la salle nous entendons longtemps encore ses cris de désespoir, jusqu'au moment où le Recorder fatigué ordonne qu'on la reconduise à sa cellule !

Chacun se regarde surpris, les avocats baissent la tête, le public est stupéfait ; on sent que la justice vient de se tromper.

Et d'abord, cette femme n'a pas eu toutes les facilités de défense nécessaires ; le policeman accusateur a fait sa déposition en français, déposition qui n'a été traduite en anglais que par lambeaux. L'opinion de Son Honneur et les paroles prononcées par cette femme laissent craindre qu'il ne soit trop facile, vraiment, à n'importe quel agent de police, en quête de bonne fortune, de suivre la première femme venue et de l'arrêter à son bon plaisir, sous prétexte qu'elle vagabonde. On prétend que cette femme a commis un délit, nous demandons lequel ? nous assistions aux débats et rien n'a été prouvé.

Je prends la défense de cette malheureuse au nom de cette sainte cause de la liberté. Peu importe que l'accusée ait déjà subi une condamnation ; son passé n'a rien à faire devant son innocence. Six mois de prison ! mais c'est un siècle de tortures pour cette infortunée, c'est lui attacher le désespoir au cœur et la plonger toute entière dans le vice.

Il ne faut pas que nos hommes de police soient considérés comme des êtres infailibles et qu'on leur accorde la puissance dont jouissent, en Chine, les mandarins à casaque bleue et à boutons d'or. Il y a quelque temps un de ces gardiens de la morale publique déposait devant Son Honneur le Recorder dans une question de vente de boisson sans licence ; sa déposition était suffisante pour faire condamner la prévenue,—c'était encore une femme dans ce cas,—à six mois de prison. Heureusement l'accusée avait un avocat et elle pu prouver que si dans cette cause il y avait un coupable c'était l'homme de police qui, chez elle, avait commis assez de délits pour mériter, s'il eût été simple bourgeois, les foudres les plus bruyantes de Son Honneur.

Est-ce que la justice est une affaire de gros sous, est-ce que tous ceux qui n'auront pas les cinq piastres, ou plus, exigées par l'avocat devront aller passer six mois en prison ? Pour nous, il n'y a aucun doute que, dans ce cas de vente de boisson sans licence, la femme aurait été condamnée si elle n'avait pas eu de défenseur, comme Emma Adams aurait été acquittée hier, si un avocat, comprenant les deux langues, eût présenté sa défense.

Depuis quelque temps déjà, le public apprend avec étonnement les décisions tombant du haut du fauteuil du Recorder. Un jour, on nous fait savoir qu'il est criminel de défendre une femme attaquée la nuit par deux vauriens, un autre jour, des servantes en rupture d'esclavage sont condamnées sans merci ; d'autrefois ce sont des indulgences sans raison apparente ou des sévérités que rien n'autorise. Il n'y a pas de petites injustices ! l'innocent puni est un être perdu, c'est un ennemi qu'on lâche sur la société. Tout accusé condamné par erreur est fatalement engagé sur une pente qui le mènera au pénitencier.

Protestons donc ! car, en dehors de la salle du Recorder, le sergent Nelson n'a pas le droit de crier : Silence !

TOUCHATOUT.

SOUVENIR DE VOYAGE

COMMENT ON DEVIENT CHEF SAUVAGE
AU XIXÈME SIÈCLE

J'ai beaucoup voyagé depuis quarante années, mais j'ose affirmer qu'un de mes plus agréables voyages fut, sans contredit, celui que je fis l'an dernier, à pareille époque, à Santa-Fé, capitale